

Demandes pour le budget fédéral de 2026

À propos de BIOTECCanada

BIOTECCanada est l'association nationale qui représente le secteur canadien de la biotechnologie. Les plus de 200 sociétés membres de BIOTECCanada sont le reflet du vaste écosystème canadien de la biotechnologie et comprennent des entreprises en premier développement ou en démarrage, des multinationales pharmaceutiques, des entreprises de stade clinique ou en phase de précommercialisation, des sociétés de capital de risque, des universités, des incubateurs et des accélérateurs des quatre coins du Canada et présents dans toutes les provinces.

Une occasion pour le Canada de faire preuve de leadership

Le secteur canadien des sciences de la vie a attiré plus de 30 milliards de dollars d'investissements dans les dernières années, tout en étant au service de la santé de la population canadienne. Le monde a le regard rivé sur le secteur canadien pour la qualité de sa recherche et ses travailleurs et travailleuses hautement qualifiés. Ces précieux atouts constituent la pierre angulaire des efforts du secteur canadien pour accroître sa valeur et élargir ses activités au pays. La principale force du secteur se trouve dans sa capacité à prendre les percées scientifiques mondiales et à les traduire en produits, en attirant des investissements d'ici et d'ailleurs et en établissant un cadre réglementaire exhaustif permettant l'utilisation de ces produits comme traitements.

L'écosystème canadien de la biotechnologie compte des pôles dans chaque province qui réunissent des universités et instituts de recherche de classe mondiale, des créateurs d'entreprise de biotechnologie, de gros acteurs multinationaux et un bassin de travailleurs et de travailleuses fortement scolarisés. La vitalité du secteur des sciences de la vie repose sur un ensemble complet de mesures, allant de la recherche fondamentale financée par des investissements jusqu'aux mises à l'échelle financées par des capitaux privés, en passant par un cadre réglementaire modernisé visant à soutenir la commercialisation (voir la figure 1). Pour tirer parti de

ces atouts, le Canada doit renforcer ce continuum en aidant les entreprises à se développer sur le territoire canadien, à attirer des investissements étrangers et à ancrer une plus grande part de la chaîne de valeur au pays.

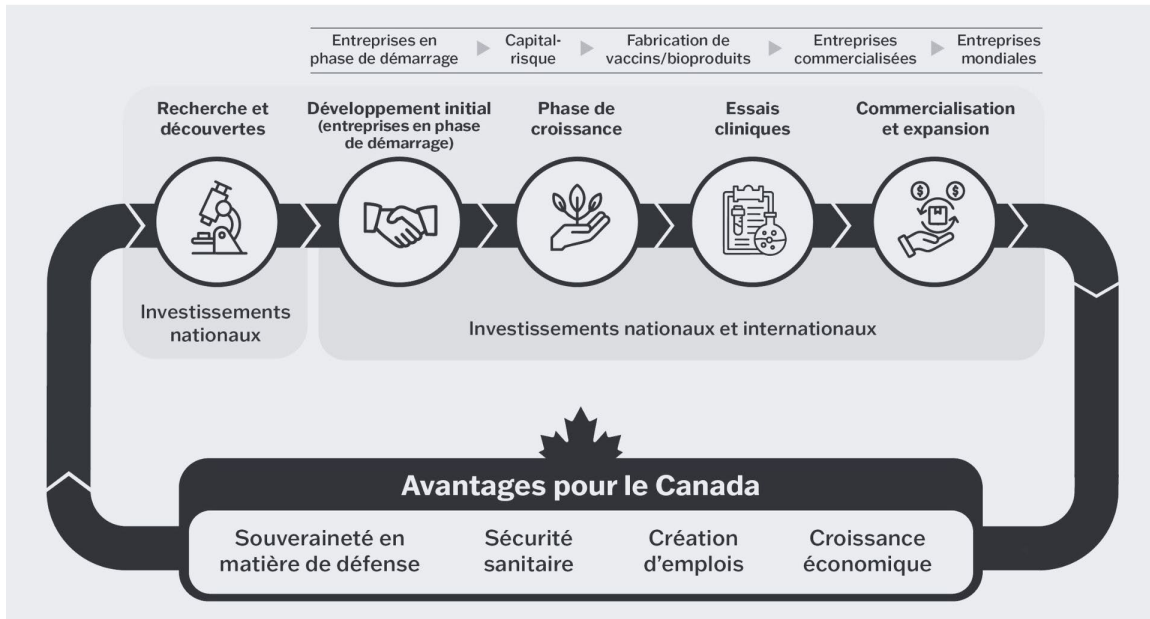


Figure 1. Écosystème et continuum canadiens des sciences de la vie

Au début de 2026, des directives politiques sans précédent émanant des États-Unis ont ouvert la possibilité unique pour le Canada, figure de proue de longue date dans le domaine des sciences de la vie, de stimuler la croissance économique et de garantir la sécurité sanitaire de la population canadienne. Les droits de douane annoncés récemment par les États-Unis sur les produits pharmaceutiques, de pair avec les nouveaux décrets présidentiels invoquant le principe des prix de la « nation la plus favorisée », menacent la santé des entreprises canadiennes, les chaînes d’approvisionnement et l’accès des patients aux médicaments essentiels ainsi que la viabilité du marché canadien. En tant qu’association nationale représentant l’ensemble des acteurs du secteur de l’investissement et de la réglementation au sein de l’écosystème des sciences de la vie, depuis la recherche et la découverte jusqu’à la commercialisation, BIOTECCanada travaille avec notre réseau national pour déterminer les répercussions des décisions récentes de la Maison-Blanche. À l’instar de bien d’autres

moteurs économiques au Canada, la valeur actuelle et le potentiel futur du secteur des sciences de la vie sont extrêmement fragiles.

La mise en œuvre d'initiatives fédérales d'investissements et de réglementation, telles que la Stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie du Canada, le Fonds stratégique pour l'innovation, l'Initiative de catalyse du capital de risque et le Préparation aux crises sanitaires Canada, doit impérativement se poursuivre pour continuer à tirer parti de l'élan actuel. Toutefois, le contexte géopolitique exige maintenant d'autres mesures pour protéger le secteur. Les recommandations concernant les investissements et les améliorations à apporter au pouvoir réglementaire canadien que BIOTECCanada soumet pour le budget fédéral apporteront une stabilité au contexte national et protégeront la compétitivité du pays en mettant en place des garde-fous efficaces, opportuns et compétitifs afin de protéger et de promouvoir les opportunités économiques du pays.

Les programmes fédéraux et les investissements du secteur privé doivent continuer à générer de la valeur issue du secteur des sciences de la vie pour le Canada. Les grands engagements pris par le gouvernement fédéral avec la Préparation aux crises sanitaires Canada et la Stratégie industrielle de défense ont fait des sciences de la vie un secteur de premier plan et très prisé au Canada. Ces initiatives ont contribué à placer les entreprises canadiennes des sciences de la vie à l'avant-garde de la croissance et de l'essor de ce secteur dans le monde. Elles ont aussi permis d'améliorer les perspectives de souveraineté économique et sanitaire du Canada dans un contexte de concurrence sans précédent pour la prochaine génération de technologies, en particulier pour tout l'éventail de plateformes et de produits des sciences de la vie.

Recommandations de BIOTECCanada pour gouvernement fédéral

1. Accroître l'accès à des capitaux d'investissement

De nouveaux investissements et un soutien gouvernemental sont essentiels pour que les entreprises en démarrage puissent avoir accès à des capitaux leur permettant de cheminer sur le continuum du développement. BIOTECCanada accueille favorablement le fonds de 150 millions de dollars dédié aux sciences de la vie lancé récemment par la Banque de développement du Canada ainsi que l'Initiative de catalyse du capital de risque annoncé antérieurement. Le secteur a besoin d'allocations non dilutives supplémentaires destinées aux sciences de la vie et provenant du mécanisme de soutien à la croissance de 750 millions de dollars annoncé par le gouvernement. Des initiatives pour inciter les fonds de pension à investir dans ce secteur sont elles aussi opportunes et importantes.

Recommandations :

- Mettre en œuvre le plus rapidement possible le volet des sciences de la vie de l'Initiative de catalyse du capital de risque, un fonds de capital-risque pour soutenir la compétitivité du secteur des sciences de la vie.
- Allouer des fonds supplémentaires pour le financement non dilutif des sciences de la vie.

2. Établir un régime fiscal concurrentiel pour les entreprises émergentes ou en démarrage qui développent des technologies névralgiques pour une croissance économique durable

Un régime d'imposition concurrentiel qui comprend un régime privilégié des brevets incite les entreprises à commercialiser leur propriété intellectuelle au Canada et augmente la probabilité qu'elles continuent d'investir au pays et qu'elles y restent une fois que leur produit est sur le marché. À long terme, la création d'emplois et les bénéfices d'entreprises

généreront des recettes fiscales supplémentaires qui autrement n'existeraient pas si une société parvient à commercialiser son produit dans un autre pays.

Il serait aussi important de mettre en place sans tarder un taux d'imposition réduit sur les bénéfices des entreprises de recherche et développement au Canada. Les entreprises canadiennes de biotechnologie de grande valeur qui ne sont pas encore présentes sur le marché prennent aujourd'hui des décisions sur les investissements qu'elles feront (ex. essais cliniques, fabrication) et sur l'établissement de leur siège social en fonction du lieu qui leur offre les meilleures perspectives d'accroissement du capital d'investissement. Pour ces entreprises, la mise en œuvre d'un régime privilégié des brevets associé à un solide crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE) constituerait un incitatif puissant à implanter leur propriété intellectuelle et leurs activités au Canada.

Recommandations :

- Créer un régime privilégié des brevets pour protéger et préserver la valeur de l'innovation au Canada.
- Collaborer avec le secteur privé afin de déterminer les domaines dans lesquels le programme de crédit pour la RS&DE pourrait être élargi afin d'inclure les technologies innovantes ou émergentes, ce qui contribuerait de manière significative à maintenir la compétitivité du Canada devant l'évolution du contexte mondial.

3. Améliorer l'efficacité de la réglementation et son arrimage sur les normes internationales

Un cadre réglementaire efficace garantit la sûreté des innovations en biotechnologie, tout en favorisant leur introduction, l'accélération de leur développement et leur adoption. Pour cimenter l'accès du Canada aux innovations en biotechnologie, il faut un cadre réglementaire hautement

performant de classe mondiale qui est prévisible, efficace, constant et transparent. Un tel cadre accélérera aussi la croissance des entreprises du pays et facilitera les efforts pour attirer des innovations au Canada qui profiteront aux patients d'ici. Le Canada doit avoir l'ambition de devenir un chef de file mondial de la réglementation, tout particulièrement dans le contexte de l'émergence de technologies révolutionnaires, telles que les vaccins à ARNm, les thérapies cellulaires et géniques, l'édition génétique, les produits pharmacoradioactifs et l'intelligence artificielle.

Au cours des dernières années, Santé Canada a considérablement augmenté les frais de recouvrement des coûts facturés aux entreprises pour l'examen de leurs demandes, et continue de les ajuster annuellement pour tenir compte de l'inflation. Le ministère souhaite ainsi répondre au volume croissant de demandes et à leur complexité sans précédent, due à la mondialisation, aux progrès technologiques, et aux données et systèmes de plus en plus élaborés, comme l'intelligence artificielle. Or, il est essentiel de garantir la prévisibilité des processus réglementaires pour répondre aux besoins de la population canadienne et favoriser l'innovation dans le domaine de la santé.

Recommandations :

- Assurer à Santé Canada les ressources adéquates pour améliorer la santé et la sûreté de la population canadienne et pour renforcer la modernisation de sa réglementation.
- Accélérer l'approbation des demandes pour être à la hauteur des pratiques exemplaires dans le monde, élargir les modèles d'évaluation continue et renforcer la confiance envers les autorités de réglementation étrangères reconnues et la collaboration avec celles-ci afin de favoriser des décisions prévisibles et fondées sur des données scientifiques.

4. Moderniser les mécanismes de protection de la propriété intellectuelle

Pour une entreprise de biotechnologie en premier développement, la propriété intellectuelle (le brevet) est le cœur même de son existence. Le mécanisme d'action, la molécule ou le procédé est la propriété intellectuelle que protège le brevet. Il est important de souligner qu'il faut un investissement considérable de temps et de capitaux pour arriver à traduire cette propriété intellectuelle d'une façon qui sera utilisée par les patients. La complexité de la propriété intellectuelle et le temps nécessaire pour la faire passer du laboratoire à une utilisation commerciale nécessitent conséquemment d'importants capitaux d'investissement et aussi des investisseurs dotés des connaissances et des moyens pour miser sur ces entreprises complexes durant une période assez longue pour qu'elles mènent les essais cliniques et répondent aux exigences réglementaires. En conséquence, les investisseurs dans le domaine de la biotechnologie sont uniques et le contexte mondial pour attirer des investissements est extrêmement concurrentiel.

Un cadre politique solide et compétitif en matière de propriété intellectuelle est essentiel pour offrir cet espace sûr aux investisseurs étrangers. Dans un tel contexte, pour continuer d'intéresser les investisseurs, le Canada doit au moins veiller à ne pas se retrouver en décalage par rapport aux autres pays de même sensibilité. Sans cadre compétitif, le Canada réduira l'intérêt des investisseurs et contraindra, par conséquent, les entreprises à transférer leur propriété intellectuelle et leurs innovations vers d'autres pays qui garantissent la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle et des brevets.

Recommandations :

- Étendre la durée de protection des données à dix ans afin de tenir compte des investissements et des contraintes réglementaires considérables liés à la mise en marché de nouveaux produits et afin d'inciter les entreprises à commercialiser de tels produits en temps opportun.

- Étendre le calendrier de rétablissement de la durée des brevets et son cadre de mise en œuvre afin de concrétiser les avantages escomptés pour les titulaires de brevets, comme prévu par les signataires de l'ACEUM, et ainsi soutenir les entreprises qui s'implantent et lancent des produits sur le marché canadien.

5. Mettre en place un cadre d'évaluation concurrentiel qui permettra de dûment valoriser toute innovation dans le but d'obtenir les meilleurs traitements possibles et de répondre aux besoins de la population canadienne

Une série de directives politiques sans précédent émanant des États-Unis ont de sérieuses conséquences sur l'écosystème canadien des produits pharmaceutiques et, plus largement, des sciences de la vie. Les droits de douane annoncés récemment par les États-Unis sur les produits pharmaceutiques, de pair avec les nouveaux décrets présidentiels invoquant le principe des prix de la « nation la plus favorisée », menacent la santé des entreprises canadiennes, nos chaînes d'approvisionnement et l'accès de nos patients aux médicaments essentiels ainsi que la viabilité du marché canadien.

Recommandations :

- Faire des États-Unis de nouveau un pays de référence pour le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés
 - Veiller à ce que les organismes d'évaluation des technologies de la santé se fondent sur des seuils de propension à payer supérieures, et permettre aux instances d'examen provinciales d'améliorer la prévisibilité et de favoriser une mise en marché plus rapide des produits.
-